



Madame, Monsieur

La réunion d'informations de l'Ecole des Colibris s'est tenue hier soir, le 03/07/2023.

1. Point sur les nouveaux tarifs

M. Cherré (papa d'Agathe en CP et Judith en PS) a présenté les nouveaux tarifs à l'aide du diaporama envoyé aux familles, le 30 juin.

Les propositions sont les suivantes :

- o Un budget plus équilibré sans perdre les valeurs de l'école
- o La masse salariale est la plus importante (actuellement, les scolarités ne couvrent pas l'URSSAF, ce qui crée ce déficit important)
- o Différencier les frais de scolarité du matin, les activités périscolaires et le bénévolat
- o Une scolarité coûte 3000 euros/an

Nouvelle grille tarifaire soumise au vote des prochaines instances avec application rétroactive sur septembre 2023

3 016€/an/élève (250€/mois x12)

0,24 x Quotient Familiale x 12

Tarif plancher de 1 800€/an/élève (150€/mois) – sans plafond, mais ouverture de compensation fiscale au-dessus de 3016€

La mise en œuvre de la compensation fiscale doit encore être analysée.

- o Les après-midis : possibilité d'avoir un crédit d'impôts pour les moins de 6 ans jusqu'à la date anniversaire de l'enfant.

Proposition :

- Les frais de garde pour les -6ans donnent droit à un crédit d'impôts (et non une déduction fiscale) montant max pris en charge est de 3 500€/an/enfant soit 1 750€ max de crédit d'impôts.
- Tarif -6ans 80€/mois/après-midi (réel 40€ après crédit d'impôts) sur 10 mois
- Tarif +6ans 40€/mois/après-midi sur 10 mois

Possibilité de faire une demande rétroactive pour les familles qui n'ont pas fait cette démarche cette année. Voir avec M. Cherré.

2. La vie de l'association

Certains parents font le constat que beaucoup de talents sont non exploités.

Pour 2023-2024 :

- o Mise à profit des talents pour valoriser la récolte de fonds.
- o Les parents trouvent des idées et les proposent au CA (par ex : cours de danse/session de vin/braderie...)
- o Faire marcher l'intelligence collective

Les familles sont solidaires les unes les autres : c'est un bel exemple pour les enfants.

3. Les pistes actuelles pour la nouvelle école

Mme Peigné lit la lettre envoyée par le Père Magloire (curé de la paroisse ST Jean Paul II) et M. Coget (président de l'association paroissiale). Il y aura éventuellement une réflexion pastorale autour de l'ensemble des bâtiments en lien avec le diocèse mais celle-ci n'est pas à l'ordre du jour et n'est pas bloquante pour l'installation de locale à court terme.

L'association paroissiale reçoit M. Martin (adjoint au maire d'Angers) le 6 juillet avec un expert afin de poursuivre la procédure à l'amiable. Si cette dernière étape n'aboutit pas, l'association paroissiale débutera une procédure judiciaire et il faudra attendre le passage de l'expert avant d'entreprendre quoique ce soit dans les locaux.

Mme Cherré a passé de nombreux coups de fil :

- o Philippe Coget qui est très favorable au projet
- o Marie Saule qui représente l'EAP (Equipe d'Animation Pastorale)
- o Père Magloire

Voici leur proposition : il existe deux salles dans la cour des salles paroissiales inutilisées. Nous allons les visiter mardi 4 juillet à 19 heures.



Si nécessaire, une étude est en cours pour mettre une yourte contemporaine ERP dans la cour de l'école Blavier (ancien nom de l'école). M. Cherré se renseigne pour les conditions d'installation.

Exemple de yourte contemporaine :



Quel que soit le dénouement, il faut rencontrer l'EAP (Equipe d'animation pastorale) et le père Magloire pour les convaincre de notre projet. L'EAP a un avis consultatif mais pèse lourd quand il faut prendre des décisions !

4. Organisation de l'été

Voici le Framadate pour connaître les dispo des familles :

<https://framadate.org/NQ9SajNNwkyDqmOL>

Quelle que soit l'issue, des travaux seront nécessaires et l'aide de tous les parents sera indispensable.

5. Divers

Voici le lien pour le groupe Signal qui permettra d'échanger rapidement avec tous les parents :

<https://bit.ly/3D0ziQE>